



Changement d'avis après signature du devis et 2 jours travaillés

Par lily, le **31/10/2012** à **13:24**

Bonjour,
Je suis photographe autoentrepreneur, je travaille depuis 2 ans avec un client qui après m'avoir signé un devis de 4000 euros environ pour 5 jours de travail, décide de se tourner vers un autre photographe, dans mon dos, après seulement 2 jours accomplis. J'ai refusé 2 autres journées de travail après avoir réservé avec lui les 3 jours qu'il me restait à faire.
Résultat, une journée complète perdue avec une agence, et 3 jours prévus et annulé au dernier moment par mon client, soit environ 3000 euros.
Je ne lui ai pas encore envoyé les photos faites et qu'il n'a pas vu, ni la facture. J'aimerais savoir si je peux lui facturer une pénalité, au moins de 50 % sur les 3 journées perdues (vu que le devis était signé pour 5 jours), et ce que je peux mettre en avant pour qu'il comprenne bien que c'est dans son intérêt.
Merci par avance, je n'ai jamais rencontré ce genre de problème et je souhaiterais ne pas faire n'importe quoi.
Cordialement